

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28491**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Economie, Gestion, Métiers de la GRH : Formation, Compétences et Emploi Parcours : Gestionnaire de Paie et de Carrières

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université d'Avignon, Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi, 315m Ressources humaines, gestion de l'emploi, 315t Etablissement de la paie, recrutement du personnel et relations sociales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La licence professionnelle « Métiers de la GRH » permet de répondre d'abord à un besoin des entreprises. En effet celles-ci ont à prendre en compte la nécessité :

- de performance économique dans un environnement de plus en plus concurrentiel qui nécessite la valorisation optimale des compétences de leurs personnels,
- de respect de réglementations strictes et en évolutions constantes dans la gestion du personnel (gestion des contrats, de la paie, des déclarations aux différents organismes sociaux,...)
- d'assurer non seulement le maintien des compétences des salariés mais aussi d'accompagner l'évolution de leurs compétences.

Compétences générales :

- Traiter la paie
- Participer au recrutement des futurs salariés
- Gérer les contrats de travail et toutes les obligations sociales liées au contrat de travail
- Veiller au respect par l'entreprise des diverses normes sociales (égalité, handicap, seniors, alternants, hygiène, conditions de travail,...)
- Gérer la carrière des salariés
- Assurer les conditions du maintien et de la progression des compétences des salariés
- Veiller au respect des obligations de l'entreprise en matière de formation professionnelle et mobiliser les dispositifs existants dans l'intérêt commun de l'entreprise et du salarié
- Manager une petite équipe de travail
- Assurer le tutorat de stagiaires, d'alternants.

Compétences transversales :

- Manager une petite équipe de travail
- Assurer le tutorat de stagiaires, d'alternants.

Compétences gestionnaire de paie :

- Traiter la paie (comprendre les principes de la paie, élaborer les bulletins de paie, traiter les éléments variables de la paie)

Compétences gestionnaire de carrières :

- Participer au recrutement des futurs salariés
- Gérer les contrats de travail et toutes les obligations sociales liées au contrat de travail
- Veiller au respect par l'entreprise des diverses normes sociales
- Gérer la carrière des salariés
- Assurer les conditions du maintien et de la progression des compétences des salariés
- Veiller au respect des obligations de l'entreprise en matière de formation professionnelle et mobiliser les dispositifs existants dans l'intérêt commun de l'entreprise et du salarié.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous secteurs d'activités et cabinet comptable de gestion de paie

Chargé de gestion en ressources humaines

Gestionnaire de paie

Gestionnaire de carrières

Chargé de mission diversité-handicap

Chargé de formation

Assistant en recrutement
Assistant de ressources humaines

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1501 : Assistanat en ressources humaines
M1502 : Développement des ressources humaines
M1503 : Management des ressources humaines

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

UE 1 - Compétences transversales (9 ECTS)

Communication / Formation professionnelle / Anglais professionnel / Bureautique / Parcours professionnel

UE 2 - Gestion de la paie (10 ECTS)

Bases juridiques de la paie / Bases fiscales et comptables de la paie / Logiciel de paie / Paie spécialisée (Hôtellerie Tourisme et Transport)

UE 3 - Gestion de carrières (11 ECTS)

Fondements en droit du travail / Fondements en GRH / Management et communication / RSE

UE 4 - Projet tutoré (10 ECTS)

Gestion de projet / Expression écrite et orale / Projet tutoré

UE 5 - Mise en situation professionnelle (20 ECTS)

Période en entreprise et tutorat accompagnement.

Soit un total de 60 crédits ECTS pour l'ensemble de la certification. Pour obtenir la délivrance du diplôme, l'étudiant doit avoir la moyenne aux UE1 à 3 et la moyenne aux UE4 à 5.

Organisation des études :

Formation initiale à temps complet, en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec un service ressources humaines et GPEC, ou comptabilité sociale, d'une entreprise.

Formation accessible également sous le régime de la formation continue (sous convention de stage ou contrat de travail).

Durée : 1 an (de septembre année N à septembre année N+1)

Nombre d'heures d'enseignement : env. 500 heures

Calendrier d'alternance : La formation peut s'effectuer en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage. Le rythme de la formation est alors d'une à deux semaines de cours par mois à l'université, le reste du temps l'étudiant est en entreprise.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 28491 - Gérer les carrières	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en place une gestion de l'emploi et des compétences- Participer au recrutement des futurs salariés- Gérer les contrats de travail et toutes les obligations sociales liées au contrat de travail- Veiller au respect par l'entreprise des diverses normes sociales (égalité, handicap, seniors, alternants, hygiène, conditions de travail,...)- Gérer la carrière des salariés- Assurer les conditions du maintien et de la progression des compétences des salariés- Veiller au respect des obligations de l'entreprise en matière de formation professionnelle et mobiliser les dispositifs existants dans l'intérêt commun de l'entreprise et du salarié
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 28491 - Manager une petite équipe	<ul style="list-style-type: none">- Manager une petite équipe de travail- Assurer le tutorat de stagiaires, d'alternants

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 28491 - Assurer la paie	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les principes de la paie - Elaborer les bulletins de paie - Traiter les éléments variables de la paie

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION		QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (enseignants et professionnels) ou choisies en raison de leurs compétences sur proposition du (de la) responsable de la licence professionnelle (loi n°84-52 du 26 janvier1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (enseignants et professionnels) ou choisies en raison de leurs compétences sur proposition du (de la) responsable de la licence professionnelle (loi n°84-52 du 26 janvier1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (enseignants et professionnels) ou choisies en raison de leurs compétences sur proposition du (de la) responsable de la licence professionnelle (loi n°84-52 du 26 janvier1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (enseignants et professionnels) ou choisies en raison de leurs compétences sur proposition du (de la) responsable de la licence professionnelle (loi n°84-52 du 26 janvier1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels En totale conformité avec le décret VAE n° 2002-590 du 24 avril 2002 publié au JO n°98 du 26 avril 2002 et l'article 78 de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 (loi travail) et articles L613-3 et L613-4 du Code de l'éducation

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté modificatif du 23 juillet 2015 accréditant l'Université d'Avignon en vue de la délivrance de diplômes nationaux (n° habilitation 20151172).

Arrêté du 05 mai 2013 relatif aux habilitations de l'Université d'Avignon à délivrer des diplômes nationaux.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 octobre 2000 relatif aux habilitations de l'Université d'Avignon à délivrer des diplômes nationaux de licence professionnelle (n° habilitation 20001229)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Article 78 de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 (loi travail) et articles L613-3 et L613-4 du Code de l'éducation.

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validité des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur publié au JO n°98 du 26 avril 2002.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Ecrire par courriel à : enquete-fc@univ-avignon.fr

Autres sources d'information :

Pour complément tout complément d'information, écrire un courriel à l'adresse suivante :

sec-lpro-gpc@univ-avignon.fr

Accueil service formation tout au long de la vie de l'Université :

04 32 74 32 20

[Université Avignon Lpro GRH GPC](#)

Lieu(x) de certification :

Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Vaucluse (84) [Avignon]

Université d'Avignon - Service Formation Tout au Long de la Vie - Campus Hannah Arendt - Avignon

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université d'Avignon - Service Formation Tout au Long de la Vie - Campus Hannah Arendt - Avignon

Historique de la certification :